

## ACTE DE RENOUELEMENT DE CONCESSION

### Concession n° 4/1/113

Le maire de la commune de Corbas,

Vu la demande présentée par Mme VINSON Valérie domiciliée ., à CORBAS (Rhône), 14 rue Paul Cézanne et souhaitant obtenir le renouvellement de la concession n°4/1/113.

Il est accordé une concession quinquennale au nom de Mme VINSON Valérie à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de **renouvellement** pour une durée de quinze ans prenant effet le 13 février 2022 et expirant le 13 février 2037.

La concession est accordée moyennant la somme de mille cent Euros, qui a été versée au trésor public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 21 octobre 2024  
Le Maire

